



PROCOLE SANITAIRE

Lycée et UFA Le Hurle-Vent

Ce protocole a été élaboré en collaboration avec le Proviseur, la gestionnaire, la directrice déléguée aux formations, la coordinatrice de l'UFA, les conseillers principaux d'éducation, la secrétaire de direction et les chefs d'équipe de la Région, collectivité de rattachement, ainsi que l'agent de prévention en s'appuyant sur le protocole national de l'éducation nationale et le protocole sanitaire de la Région.

Ce protocole doit être lu et appliqué par tous les usagers de l'établissement, en fonction des annonces gouvernementales.

(Réouverture hypothétique le 2 juin 2020)



SOMMAIRE

- 1- Contexte**
- 2- Principes généraux pour notre établissement**
- 3- Rôle des familles**
- 4- Organisation pédagogique**
- 5- Accueil des élèves et apprentis**
- 6- Cour de récréation**
- 7- Les toilettes**
- 8- Circulation dans les couloirs**
- 9- Salles de classe**
- 10- Restauration scolaire et internat**
- 11- Sortie des élèves**
- 12- Nettoyage des locaux**
- 13- Recommandations aux personnels**
- 14- Informations complémentaires**
- 15- Procédure de gestion d'un cas de suspicion de Covid**
- 16- Annexes : plans de circulation**

1- Contexte

La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19 a impliqué la fermeture de l'établissement depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et elle se poursuit. Elle a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la très grande majorité des élèves et apprentis.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités.

Pour le lycée et l'UFA Le Hurle-Vent, la réouverture pourrait intervenir à partir du **mercredi 3 juin 2020 pour les 3èmes et les apprentis de BTS uniquement, les 4 et 5 juin les 1ères et les 2^{ndes} GATL**. Les élèves dont les familles ont opté pour une scolarisation à domicile continuent l'école à la maison.

Les autres niveaux continuent donc sur le même fonctionnement en distanciel qu'auparavant.

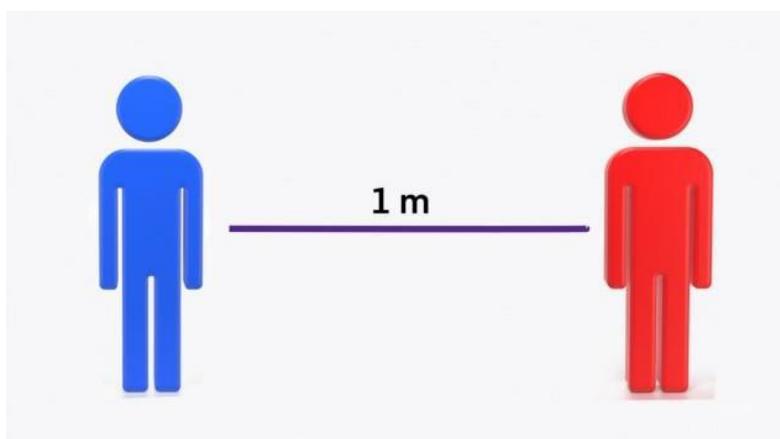
2- Principes généraux

Il repose sur quatre principes généraux :

- * **L'application des gestes barrières** (dont le maintien de la distance entre les personnes)
- * **La limitation du brassage des élèves**
- * **L'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels**
- * **La communication, l'information et la formation**

L'objectif est d'abord de garantir des conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire très strict (circulaire de réouverture des EPLE).

La règle de distance physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée, trajet et abord de l'établissement, récréation, couloir, agora, restauration scolaire, toilettes...).



Les **gestes barrières** rappelés dans ce référentiel, doivent être appliqués en permanence, **partout, par tout le monde**. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE : ajustez-le convenablement sur le NEZ ET LA BOUCHE.



Pour tous les usagers :

La réglementation prise pour faire face à l'épidémie de Covid-19 **rend obligatoire le port d'un masque « grand public »** en présence d'élèves et apprentis et dans toutes les situations. C'est notamment le cas dans les salles de classe, pendant la circulation au sein de l'établissement, ou encore pendant les temps de pause.



**Le lycée et l'UFA disposeront d'un stock pour les personnels.
Pour les élèves et apprentis, les masques sont fournis par les familles.**

Le lavage des mains ou le recours au gel hydro alcoolique doivent être réalisés, à minima :

- * À l'arrivée
- * Avant de rentrer en classe, notamment après les pauses
- * Avant et après chaque repas
- * Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- * Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
- * Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés
- * Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges manuels de divers objets, feuilles, livres, crayons... **sont interdits** pour éviter toute contamination. **Tous les élèves et apprentis doivent avoir leur propre matériel. Aucun matériel ne pourra leur être prêté, ni par un autre élève ou apprenti, ni par l'enseignant.**
L'utilisation des photocopieurs disposés dans les couloirs est interdite aux élèves.

3- Rôle des familles

Les parents d'élèves et d'apprentis jouent un rôle essentiel. En cas d'apparition de symptômes liés au Covid-19 chez l'apprenant ou dans sa famille, ils s'engagent à ne pas scolariser leurs enfants. Ils sont les mieux placés pour rappeler à leurs enfants les gestes barrières et la distance physique. Les parents s'engagent :

- à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le lycée et l'UFA. En cas de symptômes ou de fièvre (supérieur à 37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre dans l'établissement.
- à faire faire à leur enfant un nettoyage des mains avec de l'eau et du savon (le gel hydro alcoolique est inefficace sur des mains souillées)
- à fournir le matériel pédagogique nécessaire pour travailler (feuilles, stylos...)
- à fournir des mouchoirs en papier

Il pourra être utile que les élèves et apprentis aient un petit flacon de gel hydroalcoolique (il y en aura cependant à différents endroits de l'établissement).

Les masques sont fournis par les familles à raison de 2 au minimum par jour. Il faudra prévoir un contenant pour les masques propres (pochette) et un autre pour les masques sales (type sac de congélation zippé).



Nous demandons aux parents d'expliquer à leurs enfants pourquoi nous prenons ces décisions, car elles sembleront difficiles pour eux. Nous leur expliquerons également lors de la première journée.

L'accord du protocole sanitaire adapté est incontournable pour que l'élève et l'apprenti soient accueillis.

Dans l'éventualité où l'élève ou l'apprenti ne respecte pas les consignes sanitaires, il reprendra un enseignement à distance, respectant ainsi le principe prioritaire de sécurité pour tous.

4- Organisation pédagogique

Le calendrier est le suivant jusqu'au 4 juillet :

- La « prérentrée » des personnels est fixée le 2 juin à 14 heures

- La première semaine

- Pour les élèves de 3^{ème} : **présence obligatoire** le mercredi 3 juin pour une matinée consacrée à l'orientation.

Pour les autres niveaux, les emplois du temps seront modifiés et consultables sur PRONOTE pour adapter l'organisation spécifique des enseignements en présentiel. Les élèves seront par groupes de 15 élèves au maximum par salle. Pour éviter le croisement des apprenants dans la journée, les horaires seront adaptés.

- pour les élèves de 1^{ère} commerce, hôtellerie restauration, gestion administration, CAP ECMS 1 et de 2^{nde} GATL : jeudi 4 et vendredi 5 juin.

- pour les apprentis de BTS SAM et MCO : du mercredi 3 au vendredi 5 juin.

- La deuxième semaine

- Pour les élèves de 2^{nde} MRC, hôtellerie restauration, GATL, les CAP AEPE1 et les 3^{ème} : du lundi 8 au vendredi 12 juin (à l'exception du mercredi où seuls les CAP seront présents).

- Les emplois du temps des semaines suivantes seront communiqués ultérieurement.

5- Accueil des élèves et apprentis

Un marquage au sol et un fléchage seront matérialisés dès l'entrée.

Un cordon sanitaire sera mis en place à l'entrée avec lavage des mains au gel hydroalcoolique.

Chaque élève et apprenti se dirigera directement dans la salle qui lui est dédiée (salle annoncée dans Pronote au préalable) en respectant le plan de circulation (en annexe). Les portes des salles resteront ouvertes.



lycée professionnel
Le Hurle-Vent
académie
Normandie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Il y aura un adulte dans chaque salle pour les accueillir. **L'accès aux casiers ne sera plus possible** (sauf le jour de la rentrée), **pour chaque niveau**, pour éventuellement y récupérer des affaires.

6- La cour de récréation

Les élèves et apprentis devront se tenir à plus d'un mètre les uns des autres. Ils ne doivent pas se toucher et éviter de toucher tout objet. Les AED et les enseignants veilleront particulièrement à ce que la distance physique soit respectée.

L'accès aux bancs ainsi qu'aux babyfoots sera interdit car il est impossible de les nettoyer à chaque fois qu'une personne les utilise conformément au protocole national.

Les récréations seront annulées et remplacées par des pauses échelonnées afin de respecter les gestes barrières. Elles se feront tout de même en extérieur au niveau des 3 zones dédiées au plan de mise en sûreté à savoir une devant l'entrée principale du lycée, une dans la cour intérieure et la dernière au niveau du parking des professeurs.

Une pause de 15 minutes est prévue par ½ journée (en fin de deuxième heure de la matinée et de l'après-midi).

Les élèves se rendront dans la cour (marquage au sol), accompagnés d'un personnel.

A la fin de chaque pause, les élèves et apprentis rejoignent leur salle. Lavage des mains obligatoire avant de rentrer en classe.

7- Les toilettes

Un ordre de passage sera mis en place par l'encadrant. Le lavage des mains avant et après sera obligatoire.

Les toilettes seront nettoyées plusieurs fois conformément au protocole sanitaire de la collectivité de rattachement.

Une fois les mains lavées puis essuyées, l'élève ou l'apprenti jette l'essuie-main dans la poubelle prévue à cet effet qui sera vidée à chaque nettoyage.

8- Circulation dans les couloirs

Un affichage et un fléchage seront matérialisés pour connaître le sens de circulation. Il sera **OBLIGATOIRE** de le respecter (cf. plans joints).

Un escalier est utilisé uniquement pour monter, un autre pour descendre.

9- Salles de classe

Les salles utilisées (voir Pronote) seront dédiées à une classe de 15 élèves au maximum. La place des élèves sera affectée à la journée (afin de faciliter l'organisation du travail des agents. Les chaises inutilisées seront stockées au fond des salles). Il sera interdit de se déplacer dans la salle sans autorisation du professeur ou d'emprunter du matériel à un autre camarade.



Les affaires et sacs resteront dans la même salle toute la journée y compris pendant la pause méridienne.

La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux sera fréquemment réalisée et dure au moins 10 minutes à chaque fois. Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque pause (par le professeur) et le soir pendant le nettoyage des locaux (par l'agent).

Les plateaux techniques et le gymnase du Tréport ne seront pas accessibles (fermeture décidée par la mairie).

10– Restauration scolaire et internat

Le Lycée professionnel Le Hurle-Vent accueillera les élèves et personnels du lycée, de l'UFA et du collège Rachel Salmona.

A partir de 12h00, le service de demi-pension sera ouvert pour les lycéens et apprentis.

L'élève ou apprenti se rend à la demi-pension avec son masque du matin et il prend son masque pour l'après-midi avec lui. Ils descendent en respectant la distance physique (marquage au sol dans la file de cantine avant et après la borne de passage), si possible nettoyage des mains à l'eau et au savon dans le couloir de la demi-pension et systématiquement au gel hydroalcoolique avant de manger. Penser à prendre sa carte de cantine.

Un agent de restauration distribuera un plateau complet à chaque usager.

Les élèves et apprentis seront installés dans la cantine, en respectant la distance physique (seuls 40 utilisateurs à la fois pourront manger dans la cantine).

Le déplacement des chaises est strictement interdit, le respect du sens de circulation est imposé avec une sortie différenciée pour les lycéens et collégiens.

L'élève ou l'apprenti enlève son masque sale qu'il range dans la pochette ou sac prévu à cet effet (un sac congélation étanche par un zip semble être adapté). Les masques jetables sont jetés dans une poubelle.

Une fois le repas terminé et le plateau (jetable) mis dans la poubelle, l'élève sort de la demi-pension. Un agent désinfecte la place entre deux utilisateurs.

A la sortie de la cantine, les élèves et apprentis se lavent les mains avec du gel hydroalcoolique puis mettent un nouveau masque. Dans la mesure du possible, les élèves se laveront les mains à l'eau et au savon avant le retour en classe.

La configuration de l'internat ne permet pas l'accueil des élèves dans le respect du protocole sanitaire imposé par la collectivité → **l'internat est fermé.**



11– Sortie des élèves

A 17h, la fin des cours se fera dans le respect des gestes barrières et des distances.

Les élèves qui prennent les bus, restent dans la cour jusqu'à l'arrivée du bus.

12– Nettoyage des locaux

Le nettoyage des locaux utilisés sera réalisé plusieurs fois par jour par les agents de la région en respectant les consignes gouvernementales et selon le protocole sanitaire de la collectivité. Chaque personnel, élève et apprenti devra absolument respecter les consignes pour le respect sanitaire de chacun.

- Les matériels utilisés par le professeur seront nettoyés par ses soins lorsqu'il aura terminé son cours (bureau, chaise, tableau, clavier d'ordinateur, souris, etc.)

- Les sanitaires seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour conformément au protocole sanitaire de la région

- Nettoyage et désinfection des sols, tables et chaises (salles de classe et lieux de passage) une fois par jour.

- Nettoyage et désinfection des espaces utilisés, zones fréquemment touchées : poignées de porte, de fenêtre, interrupteurs, rampes d'escalier. Trois fois par jour.

Approvisionnement permanent des toilettes, en savon liquide et en essuie-main.

13- Recommandation aux personnels

Salle des professeurs

La salle des professeurs est en accès restreint, à savoir uniquement pour les toilettes, les casiers et le photocopieur.

Salles de cours

Ne pas modifier l'aménagement.

Salle de restauration des personnels

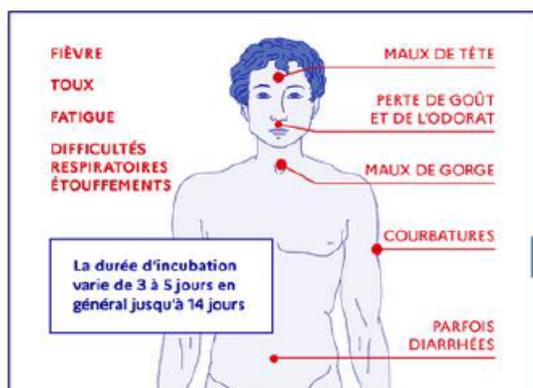
Les personnels déjeuneront dans le réfectoire avec les élèves.

14- Informations complémentaires

Les personnes extérieures ne seront reçues que sur rendez-vous et en se munissant d'un masque. Le restaurant pédagogique reste fermé jusqu'à la fin de l'année scolaire.

15– Procédure de gestion d'un cas de suspicion de Covid

❖ Conduite à tenir immédiate



- Isoler l'élève et lui faire mettre un masque (si possible selon son âge). L'isolement est mis en œuvre en prenant en compte les possibilités de surveillance de l'élève.
- Appeler ses parents pour leur demander de venir le chercher sans délai en respectant mesures barrières
- Rappeler aux parents la procédure à mettre en œuvre (éviter contacts et appel médecin traitant ou 116-117).
- **Au moindre doute contacter le médecin EN de secteur.**

En cas de signes inquiétants, notamment difficultés respiratoires, signes d'étouffement appeler le 15 ou le 112

❖ Nettoyage des locaux

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

❖ Contacter le médecin de l'Education nationale du secteur¹

Le médecin scolaire de secteur apportera son expertise pour :

- L'identification des cas contacts à risque des cas de covid-19 confirmés ou probables
- L'appui à l'information des parents d'élèves et des personnels,
- Des conseils éventuels par rapport aux locaux et matériels.

[Pour ce faire, le médecin scolaire disposera d'une procédure validée par l'Agence régionale de santé.](#)

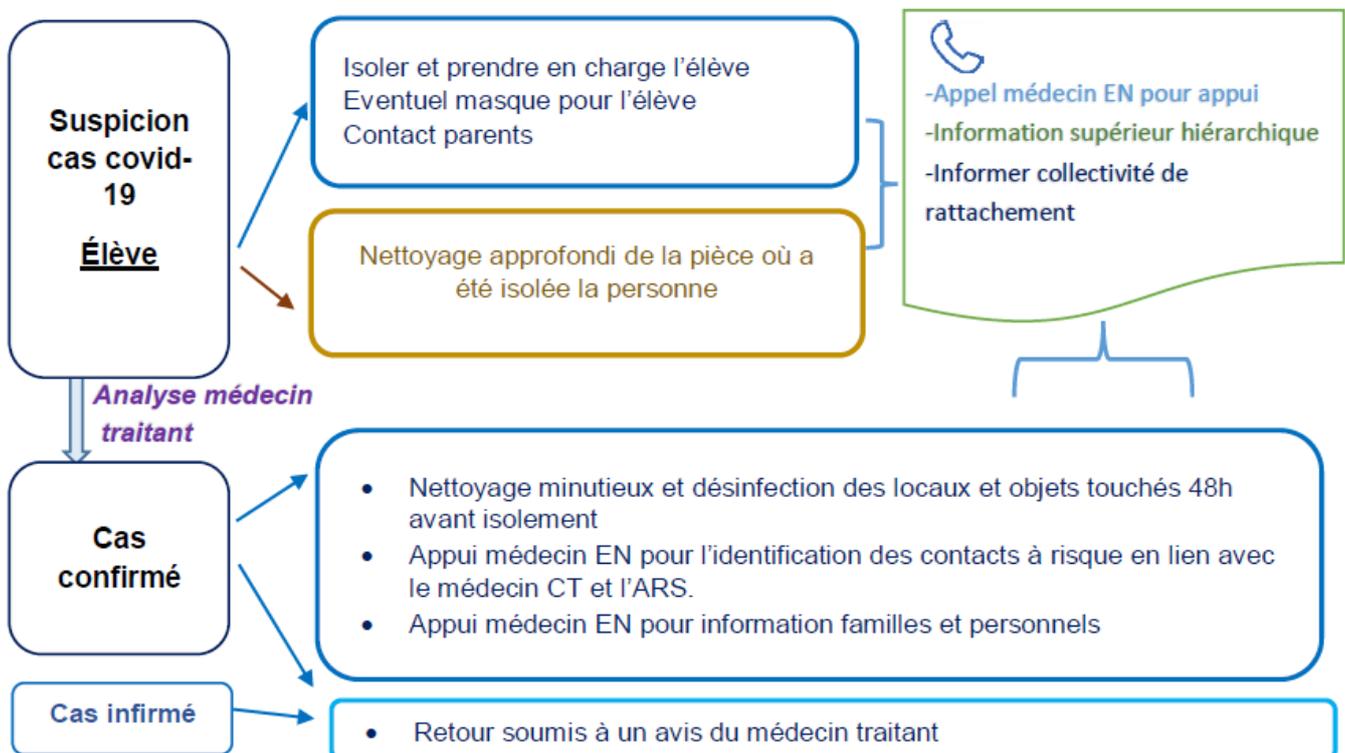
❖ **Si le cas est confirmé**

- **Nettoyage minutieux et désinfection des locaux** occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- **Mise en œuvre du protocole sanitaire cas suspect en lien avec l'ARS.**

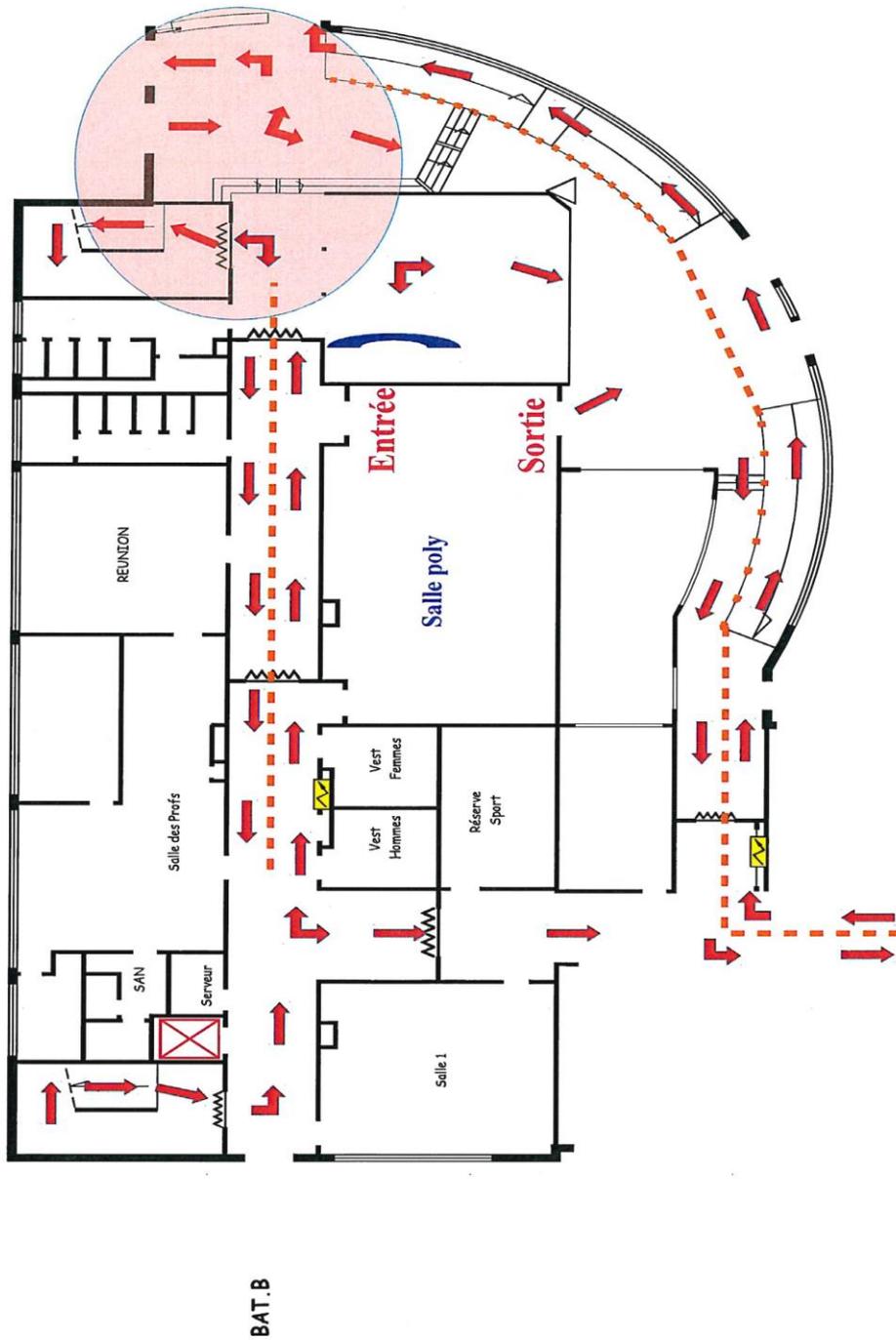
❖ **Dans tous les cas :**

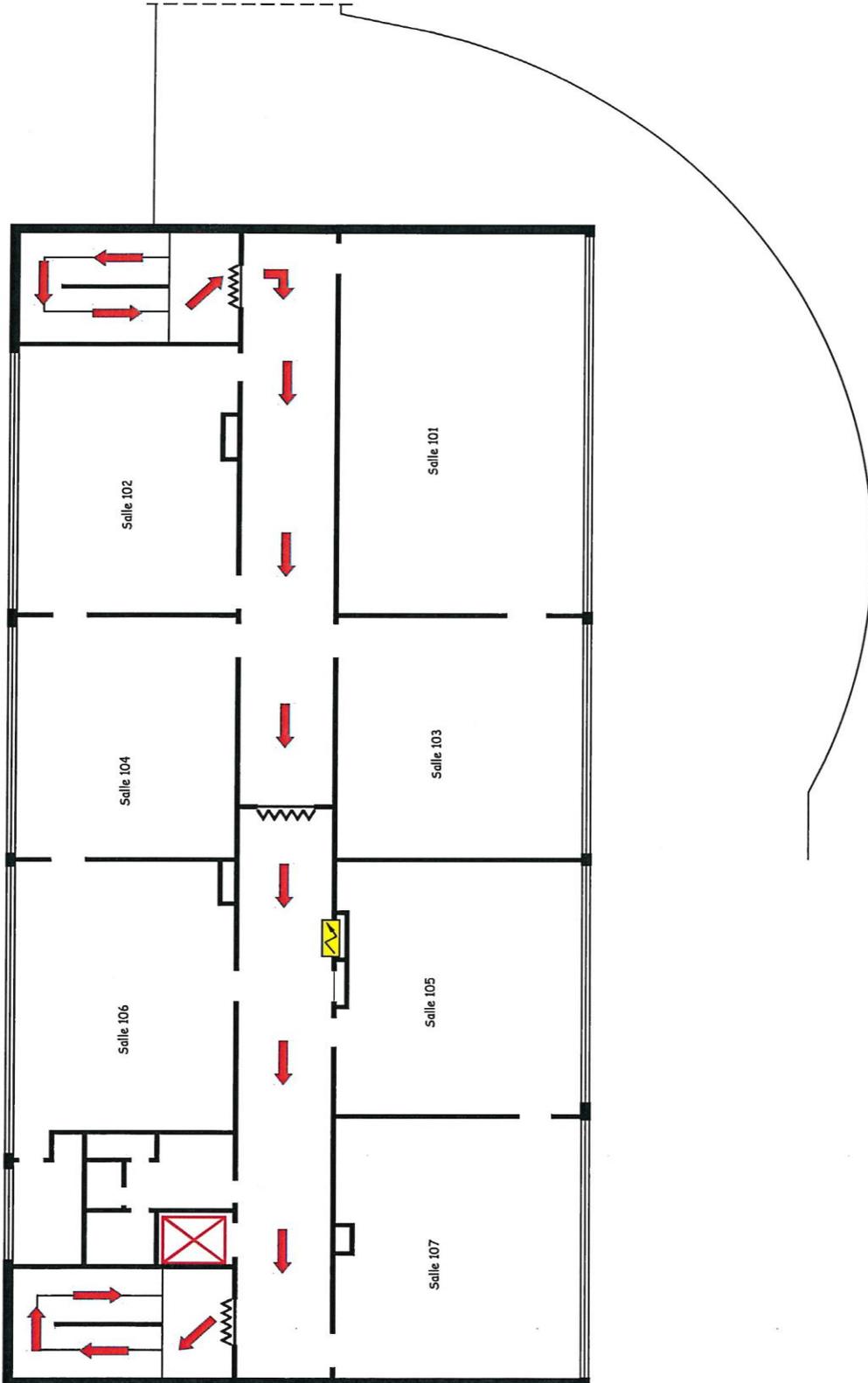
- **Retour en classe de l'élève** soumis à un avis du médecin traitant.

❖ **Synthèse**

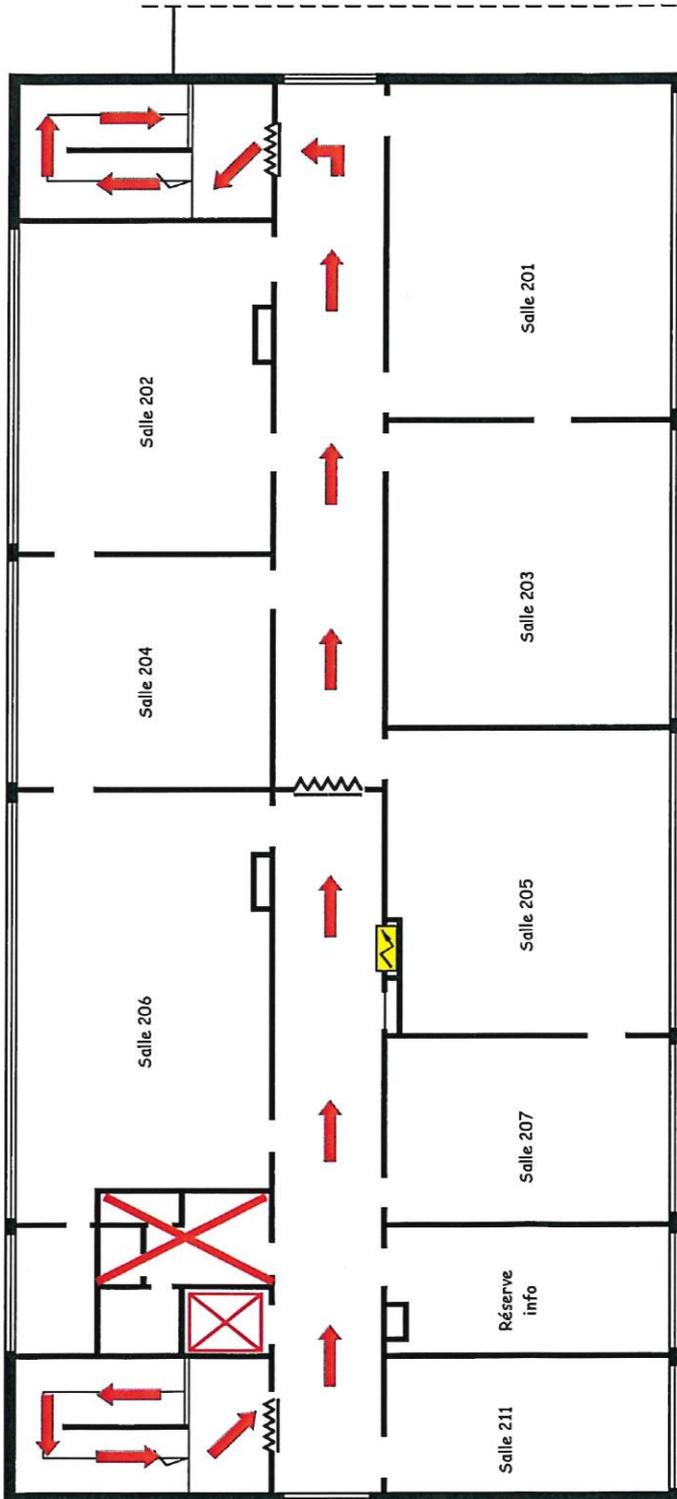


16- Annexes : plans de circulation

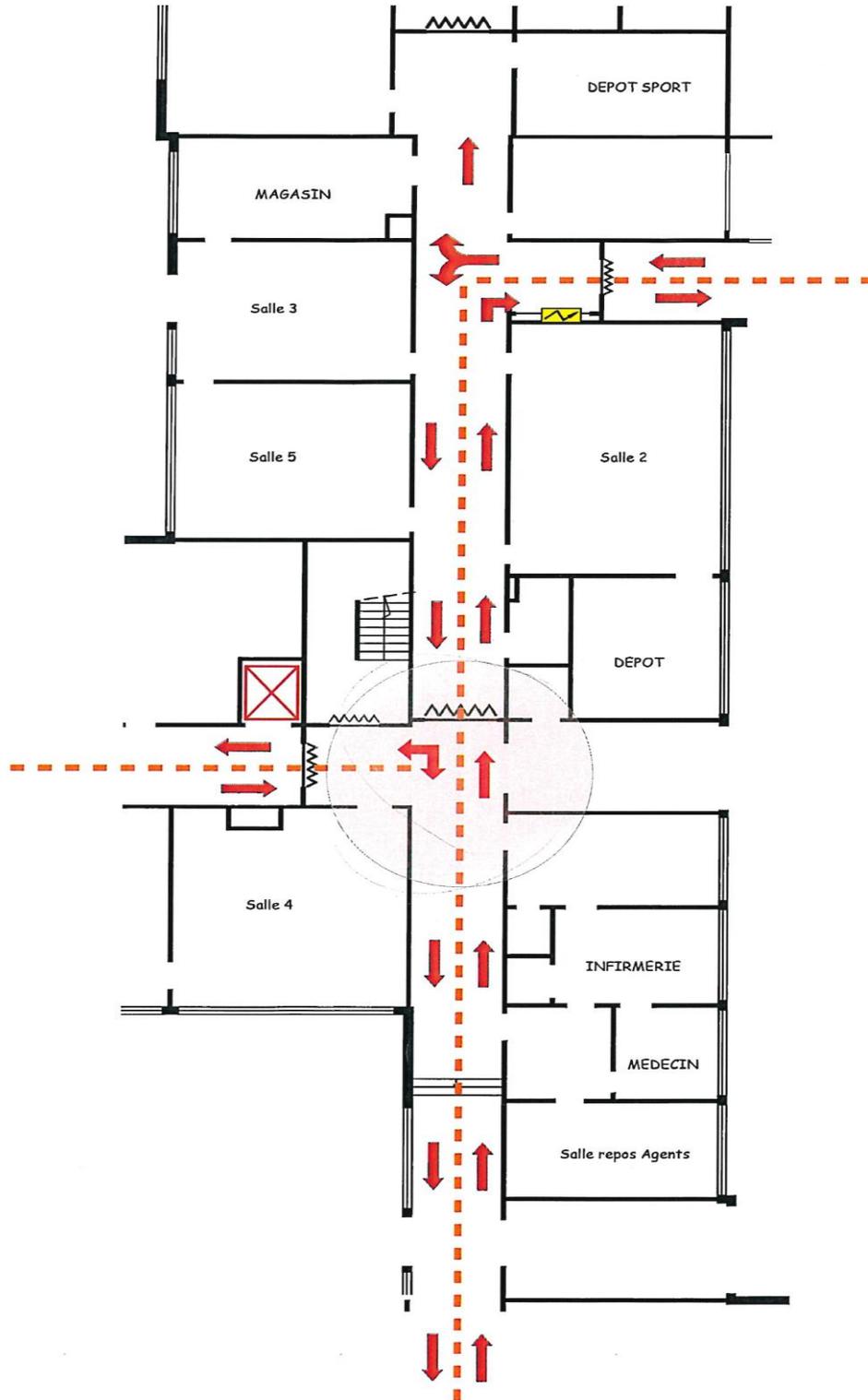




Bat B
1 ère Étage

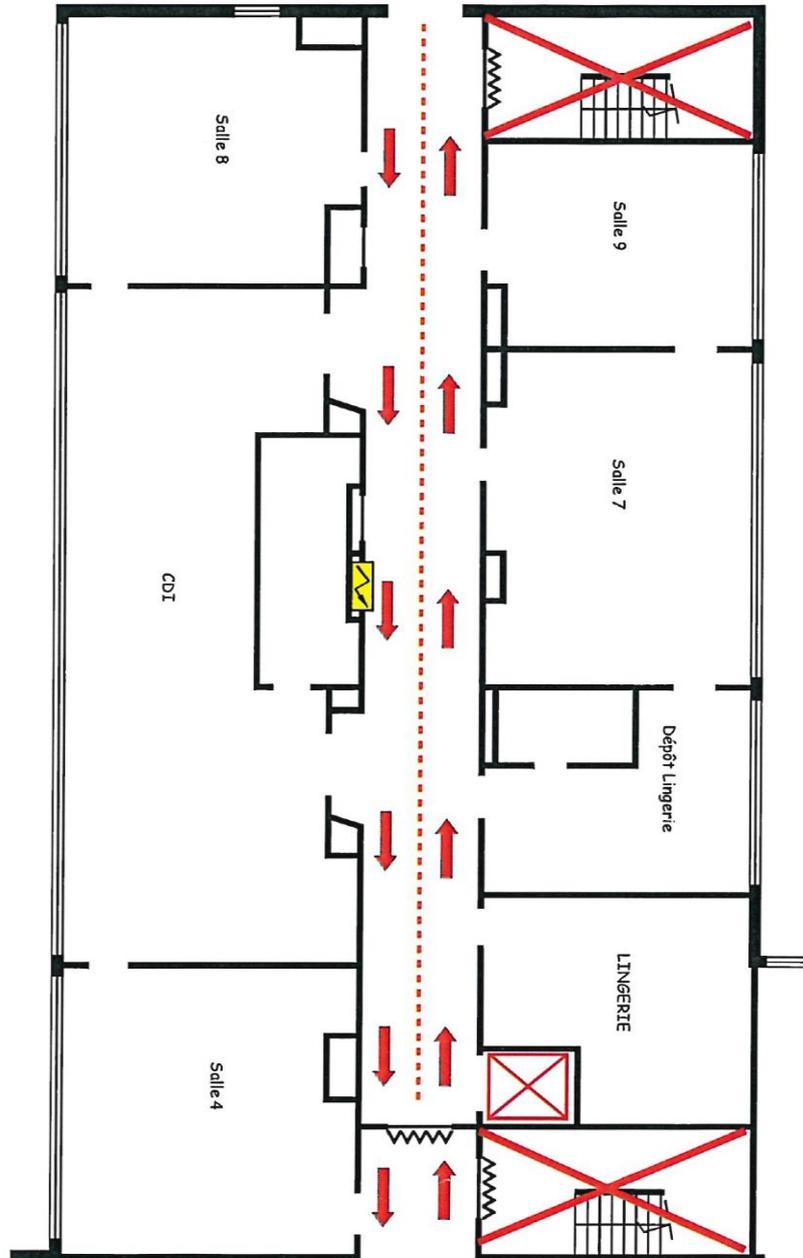


Bat B 2ème Etage



Bat C RDC

Bat D
RDC





Bat E
RDC



lycée professionnel
Le Hurle-Vent

académie
Normandie



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

